

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-7-1

Séance du lundi 31 mai 2021

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au Budget primitif 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Santé, de l'alimentation et du sport du 3 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde des subventions de fonctionnement d'un montant total de 471 200 € aux associations et organismes relevant du domaine de la santé publique, selon le détail joint en annexe à la présente délibération ;
- Approuve le modèle de convention relatif aux subventions de fonctionnement, joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer une convention avec chacune des structures mentionnées à l'annexe 1 de la présente délibération, bénéficiaire d'une subvention supérieure à 23 000 € ;
- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique, par dérogation du Règlement Budgétaire et Financier, afin de permettre aux associations et organismes de poursuivre leurs actions malgré les difficultés liées au contexte sanitaire actuel ;

Le montant des subventions sera prélevé sur les lignes budgétaires prévues au budget 2021 :

- P1220001 T02 (65-6568-412) pour un montant de 100 000 €
- P1220002 T03 (65-65748-412) pour un montant de 371 200 €

M. Marc SCHITTLY, en sa qualité de membre du CA de l'association pour la Recherche Épidémiologique par les Registres dans le Haut-Rhin, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Alain COUCHOT, en sa qualité de président, membre du bureau et membre du CA de l'association haut-rhinoise pour la Prévention et pour les Soins des Addictions, ainsi que Mme Fatima JENN et Mme Josiane MEHLEN-VETTER en leur qualité de membres du bureau et du CA, et Mme Karine PAGLIARULO et Mme Patricia BOHN en leur qualité de membres du CA, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Karine PAGLIARULO, en sa qualité de membre du CA de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire du Haut-Rhin, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Alain COUCHOT, en sa qualité de président et membre du CA du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents du Haut-Rhin, ainsi que Mme Patricia BOHN et M. Pierre VOGT en leur qualité de membres du CA, ne participent ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité